

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 51 (1900)
Heft: 1

Artikel: Congrès international de sylviculture en 1900, à Paris
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sivement, et l'on compare la distance entre les deux branches à la distance correspondante sur le mètre-étalon en fer. Si la division en décimètres est juste, on procède à la vérification de la division en centimètres, conformément à l'article 30a. On peut encore procéder à cette vérification en plaçant la branche mobile sur un trait-centimètre quelconque et en employant pour la comparaison la division en centimètres du premier ou du dernier décimètre de la règle en fer. La position des branches est vérifiée au moyen d'une équerre. Mais pour s'assurer que le support mobile n'a pas dévié de la position qu'il doit avoir par rapport à la règle, il faut, en faisant la vérification de la division en décimètres, faire correspondre les extrémités inférieure et supérieure des branches avec les traits de la règle en fer. Si l'on constate des différences supérieures à 2 mm, la mesure de calibre ne sera pas admise au poinçonnage.

Le poinçon cesse d'être valable dès que, ensuite d'usure, la différence entre la position des pointes et des extrémités inférieures des branches a dépassé 5 mm.

Le poinçon est apposé sur la règle, près du zéro de la division, le millésime à l'autre extrémité de celle-ci. Pour que la branche mobile ne puisse être ni échangée, ni remplacée par une neuve, les deux branches, mobile et fixe, sont marquées du même numéro de contrôle.

L'art. 147 dit que l'indemnité à laquelle a droit le vérificateur, pour le poinçonnage d'une mesure de calibre, est de fr. 1. —.

Nous reproduisons ces décisions sans les accompagner de commentaire. Il est à craindre que cette nouvelle mesure ne rencontrera pas beaucoup d'approbateurs, tant parmi les forestiers que parmi les marchands de bois.



Congrès international de sylviculture en 1900, à Paris.

L'exposition universelle de cette année, à Paris, verra un congrès international de sylviculture. Un comité de 52 membres a été choisi pour l'organiser. Ce comité s'est constitué comme suit: Président: M. *Daubrée*, conseiller d'Etat, directeur des Eaux et Forêts; vice-présidents: MM. *Veillard*, député, président de la société forestière de Franche Comté et de Belfort et *Calvet*, sénateur; secrétaire général: M. *Charlemagne*, conservateur des Eaux et Forêts.

Le congrès se partagera en 3 sections:

1^{re} section. — Economie forestière (arboriculture, sylviculture, aménagement, exploitation et commerce des bois, travaux d'amélioration, législation forestière, enseignement forestier, stations de recherches et d'expériences, introduction d'essences exotiques, statistique);

2^e section. — Influence des forêts au point de vue du maintien des terres, du régime des eaux et des phénomènes météorologiques (restauration des montagnes, reboisement des terrains incultes, dunes, défrichements, météorologie forestière);

3^e section. — Application des sciences à la sylviculture (sciences mathématiques, sciences physiques et chimiques, sciences naturelles).

Suivant la *Revue des Eaux et Forêts*, à laquelle nous empruntons ces renseignements, le comité d'organisation, dans sa séance du 11 dé-

cembre dernier, a arrêté le projet du programme des travaux à soumettre au congrès et désigné les bureaux des sections comme suit :

1^{re} section. (Président: M. Fétet, administrateur des Eaux et Forêts; vice-président: M. Guyot, directeur de l'Ecole Forestière; 21 membres.)

Programme des travaux: 1. Traitement des forêts de sapin; transformation en sapinières des taillis à faible rendement, situés en régions montagneuses. 2. Conséquences physiologiques et culturelles des éclaircies. 3. Utilité de la culture du sol dans les coupes à régénérer. 4. Traitement des taillis sous futaie en vue d'augmenter la production du bois d'œuvre. 5. Déficit ou excédent de la production forestière dans les diverses régions du globe. Etude du mouvement des importations et des exportations. 6. Législation des terrains en montagne. Législation forestière internationale. 7. Examen général, au point de vue du peuplement forestier, des essences exotiques, acclimatées ou naturalisées. 8. Stations de recherches et d'expériences; bureaux d'informations. Utilités. Programmes et résultats.

2^e section. (Président: M. Deloncle, ancien député des Basses-Alpes; vice-président: M. Cacheux, ingénieur; 12 membres.)

Programme des travaux: 1. Météorologie forestière. 2. Influence des forêts sur les eaux souterraines dans les régions de plaines. 3. Restauration des montagnes et corrections des torrents. 4. Travaux de protection contre les avalanches et mesures défensives contre les dégâts causés aux propriétés inférieures par les eaux provenant directement des glaciers. 5. Améliorations pastorales. 6. Défense contre les érosions de l'Océan; voies de vidange dans les forêts des dunes. 7. Mise en valeur, par le boisement, des terrains incultes et des terres épuisées sur sols calcaires. 8. Défense contre les incendies.

3^e section. (Président: M. le docteur Mitivier; vice-président: M. Soulie; 13 membres.)

Programme des travaux: 1. Unification internationale des mesures de cubage pour les bois d'œuvre. 2. Avantages comparatifs du bois et du fer (durée, conservation et résistance). 3. Utilisation des déchets des exploitations. 4. Sols forestiers; cartes botanico-forestières. 5. Amélioration des transports forestiers.

Les personnes désireuses de présenter des travaux au congrès sont priées d'en faire l'envoi, avant le 1^{er} mars 1900, à la commission d'organisation.

Le congrès de sylviculture se tiendra à Paris, au Palais des congrès, du 4 au 7 juin 1900, non compris le temps consacré à des excursions en forêt.

Seront membres du congrès toutes les personnes qui auront envoyé leur adhésion à M. Charlemagne, secrétaire général de la commission (15 rue Faraday, à Paris), et qui auront acquitté la cotisation, dont le montant a été fixé à 20 francs. — Les sociétés de sylviculture, comices, syndicats et, généralement, toute association ayant un caractère sylvicole peuvent faire partie du congrès et y envoyer des délé-

gués; la cotisation est due pour chaque délégué. — Les membres du congrès recevront gratuitement les publications émanant du congrès.

Tout porte à croire que la participation au congrès forestier international sera très forte, car les noms de ceux qui se sont chargés de son organisation, sont la sûre garantie d'une brillante réussite. La Société forestière de Franche Comté et de Belfort a déjà décidé d'y tenir sa réunion annuelle. D'Autriche et de Belgique, on annonce de forts contingents et l'Allemagne ne manquera pas d'envoyer quantité de forestiers. On ne saurait trouver une meilleure occasion pour une visite aussi intéressante qu'utile de l'exposition forestière; elle s'annonce comme devant surpasser toutes celles qui l'ont précédée. La Suisse y sera sûrement représentée par un grand nombre de forestiers et d'amis de la forêt.



Revue des journaux forestiers étrangers.

Revue des Eaux et Forêts. France. N° 22.

Le caoutchouc et la gutta-percha, par Edouard Payen. — Est-il permis de poser des *Verveux* en temps prohibé? — Protection des organes dangereux. — Une conversion de taillis à écorces, par A. Schæffer. — Pour les corbeaux, par E. Schribaut. — Chronique forestière. — Mutations dans le personnel forestier. — Bulletin du commerce des bois.

Le premier article est une brève monographie du caoutchouc et de la gutta-percha, avec courte énumération des plantes qui fournissent le *latex* nécessaire à leur fabrication. Il indique les divers moyens employés pour l'obtenir et oppose avec raison au système suivi par les indigènes, c'est-à-dire l'abatage des bois, celui de la saignée simple, introduite dans la plupart des exploitations dirigées par les européens.

Après une description suffisamment détaillée des procédés de fabrication, M. Payen termine en attirant l'attention des autorités coloniales sur la nécessité, non seulement d'introduire un mode d'*exploitation* moins destructif, mais de se préoccuper aussi de la *culture* rationnelle des plantes qui fournissent le *latex*. Nous recommandons la lecture de cet intéressant article.

A lire aussi la notice de M. A. Schæffer, sur une conversion de taillis à écorce.

Il ressort des données du „Bulletin du commerce des bois“ que sur les places de Pontarlier, Arbois et Salins, les cours sont assez actifs et les bois de charpente-sapin très recherchés.

Même journal. N° 23.

Les forêts des Indes, par Roger Ducamp. — Administration des forêts des Indes anglaises, exercice 1896/97, par Roger Ducamp. — Les haies, utilité, plantation, taille, par Marcel Vacher. — Recherches étymologiques à travers bois. — Chronique forestière.

M. Vacher termine son article sur „les haies“ par une phrase typique: „Pour finir, et en guise de conclusion, je dirai donc à tous les propriétaires, „plantez encore, plantez toujours, chaque fois que vous le pourrez, et soyez „persuadés, aussi bien pour le présent que pour l'avenir, qu'il est, en agriculture, toujours plus profitable de planter que de construire.“